



16 mai 2013

Rapport du Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles

*Réponse de l'Association acadienne des
artistes professionnel.le.s du Nouveau-
Brunswick*

- **Carmen Gibbs, directrice générale**
- **Association acadienne des artistes
professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick**

140, rue Botsford, bureau 29
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 4X5

Téléphone : 506.852.3313
Courriel : info@aaapnb.ca
Site Web : www.aaapnb.ca



RÉVISION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAPNB) a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt le Rapport du Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Comme vous le savez, l'AAPNB vous a remis un mémoire dans le cadre de vos consultations à l'automne dernier. Nous avons également fait une présentation le 29 septembre devant votre comité pour souligner les grandes lignes de notre mémoire et pour échanger avec vous.

L'AAPNB a demandé au gouvernement de tenir compte des arts et de la culture dans la présente révision de la *Loi sur les langues officielles*. Pour que cette loi soit révisée de façon efficace et que ses retombées puissent être décuplées, elle doit être accompagnée de mesures et de programmes incitatifs.

Par la présente, l'AAPNB souhaite rappeler quelques points de cette présentation qui ne figurent complètement pas dans l'ébauche de rapport soumise récemment par le comité.

Mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*

Nous sommes persuadé que la mise en œuvre de la LLO doit être accompagnée d'un plan d'action : il faut se donner les moyens pour la promotion des langues officielles dans la province. Les arts et la culture peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de cette loi, parce que les arts et la culture représentent une force incontournable dans la création d'une identité forte, d'une cohésion sociale, d'une plus grande expression et d'un rapprochement éventuel entre les communautés.

Comment ?

- En offrant un accès pour tous les Néo-brunswickois.e à une vie culturelle dans sa langue et à des lieux de diffusion, peu importe où on vit dans la province;
- En proposant la circulation des arts et de l'expression artistique entre les communautés, accès à la culture des autres communautés, dialogue et échanges interculturels;
- En faisant la promotion d'une bonne entente et d'une cohésion sociale entre les communautés;
- En faisant la promotion d'une vie collective saine;
- En mettant en scène d'une réalité et d'une identité néo-brunswickoise.



Nous croyons qu'avec de telles actions, le gouvernement pourra encourager un sentiment de bonne entente et une bonne connaissance entre les communautés. Et, par le fait même, un Nouveau-Brunswick culturellement intéressant et vivant.

Commissaire aux Langues officielles

Nous avons émis le souhait que la nouvelle loi accorde davantage de pouvoirs au Commissaire aux langues officielles dans l'exercice de ses fonctions, notamment celui d'entreprendre des recours devant les tribunaux, d'y intervenir ou d'assister un plaignant quand il y a violation de cette loi. Nous souhaitons également que son rayon d'action soit étendu aux dispositions à teneur linguistiques dans les autres lois de la province. Le rapport adresse certaines de ces préoccupations, mais pas toutes, notamment celui du recours devant tribunaux.

Les arts et la culture sont un vecteur non négligeable d'expression individuelle et collective et de cohésion sociale. Les arts devraient être considérés comme étant un service essentiel au même titre que l'éducation et la santé. Si nous en considérons pleinement son importance et ses retombées, nous pourrions mieux en faire bénéficier nos enfants. Tous les citoyens et les citoyennes du Nouveau-Brunswick pourront bénéficier de plus grands échanges entre leurs communautés, d'une expression plus forte de l'identité de chacun et chacune. Des mesures accompagnant la nouvelle *Loi sur les langues officielles* pourraient encourager une meilleure connaissance de l'autre, mais aussi une cohésion sociale encore plus forte. Cet aspect ne devait pas être négligé dans le rapport du comité.

En terminant, l'AAAPNB rappelle l'importance pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick d'avoir accès et d'obtenir des services équitables et de qualité dans sa langue en santé, en éducation et en culture. Ces services essentiels doivent être accessibles dans la région et dans la langue de la communauté.

Par leur créativité, les artistes sont des agents de transformation et participent au renforcement de l'identité individuelle et collective de la société.